

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

**Décision n° 002024\_033**

Arrondissement de TORCY

**OBJET :** *Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité aboutissant à la rédaction d'un programme fonctionnel et technique pour la création d'un restaurant scolaire.*

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8

**Vu** la délibération n° 02020\_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de la commune de procéder à la réalisation d'une étude de faisabilité aboutissant à la rédaction d'un programme fonctionnel et technique pour la création d'un restaurant scolaire.

### DÉCIDE :

**-Article 1 :** de conclure avec la société ALMA CONSULTING, domiciliée 66-72 rue Marceau, 93100 MONTREUIL, un contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité aboutissant à la rédaction d'un programme fonctionnel et technique pour la création d'un restaurant scolaire. Le montant de la mission s'élève à 21 384 euros TTC soit 17 820 euros HT.

**-Article 2 :** La durée du contrat est de 4 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**-Article 3 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**-Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 23/04/2024

Le Maire, Jean-Paul GARCIA ROBIN